



# Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

## COMITÉ DU BAS-RHIN

### INSTRUCTION N° 2023-1 du 22 mai 2023 portant sur l'inscription aux différents concours organisés par les clubs affiliés à la FFPJP.

La présente instruction rappelle et précise les consignes à respecter lors de l'inscription aux différents concours et manifestations organisés dans le département du Bas-Rhin.

Sont concernés :

- ⇒ les concours dits qualificatifs aux différents championnats de France ;
- ⇒ les concours de zone ;
- ⇒ les challenges Vétérans ;
- ⇒ les concours Entreprise ou dits Corps;
- ⇒ Les concours amicaux.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION /

- 1) Doit être utilisé exclusivement **le feuillet d'inscription** qui est disponible sur le site du Comité départemental du Bas-Rhin de pétanque.
- 2) Ce feuillet d'inscription doit être saisi informatiquement.

Sur ce feuillet d'inscription seront portés :

- ⇒ le n° de licence du joueur ;
- ⇒ le bon patronyme du joueur concerné ;
- ⇒ le nom du licencié en charge et responsable de l'inscription.

Il est fortement recommandé de vérifier la saisie de ces informations.

Toute erreur de saisie et de non-respect des délais de transmission du feuillet d'inscription ne permettra pas la validation des inscriptions en cause.

- 3) Ce feuillet d'inscription doit être transmis électroniquement et par messagerie au responsable du club organisateur chargé de l'enregistrement des inscriptions :
  - ⇒ Les concours dits qualificatifs aux différents championnats de France : avant la date et l'heure fixés et communiqués sur l'invitation ;
  - ⇒ Les concours de zone : avant 20 heures la veille du concours ;
  - ⇒ Les challenges Vétérans : avant 20 heures la veille du challenge ;
  - ⇒ Les concours dits Corps : avant 20 heures la veille du concours ;
  - ⇒ Les concours amicaux : avant 20 heures la veille du concours.

- 4) Un e-mail devra être envoyé obligatoirement par le club organisateur pour accuser réception de l'e-mail et confirmer ainsi l'inscription.
- 5) Le jour du concours, le responsable de l'inscription doit se rendre à la table de marque, 30 mn avant le début du concours, afin de déposer la feuille d'inscription et l'ensemble des licences.
- 6) Il doit remettre, dans le même temps, au responsable de la table de marque le montant des mises d'inscription.

***Tout manquement au respect des consignes ci-dessus ne permettra, en aucun cas, la validation de l'inscription***

**Le Président  
du Comité Départemental de  
Pétanque  
du Bas-Rhin**

